Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Assurance habitation

Par Pedro

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie ordinaire depuis le 28 mai 2020 et payé à demi traitement depuis le 28 aout. J'ai un pret immobilier en cours. Mon assurance de prêt,après un délai de 4 mois de carence , a pris en compte le remboursement de mes échéances en totalité. Aujourd'hui le comité médical m'a mis en congés longue maladie depuis le 28 mai 2021. je vais donc avoir une régularisation de mes salaires puisque l'année passée a été reconsidéree par mon employeur à plein traitement.
L'assurance me réclame le trop perçu.
Vais je devoir le rembourser en sachant que rien n'est stipulé sur le contrat concernant le trop perçu ?

Merci d'avance
SANCHEZ PEDRO